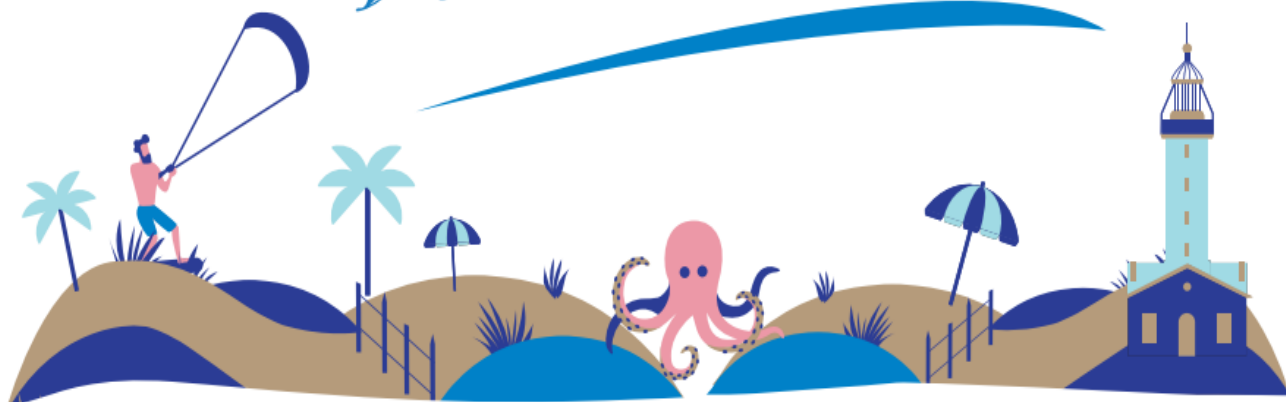


Journées nationales d'Etudes
de l'Association nationale des Elus du Littoral
Le Grau du Roi Port Camargue, 29-30 septembre 2022

DOSSIER DE PRESSE

Retour sur le congrès 2022

Vivre le littoral



Journées nationales d'études de l'ANEL au Grau du Roi

Après l'Appel de Pornic « Agir pour un avenir durable du littoral » en 2021

Les élus prennent le taureau par les cornes à Port Camargue en 2022

Les Journées nationales d'Etudes de l'ANEL, qui se sont tenues les 29 et 30 septembre au Grau du Roi Port Camargue, ont été un franc succès comptant **près de 400 participants**, venant de toutes les façades maritimes métropolitaines et des bassins ultra-marins. Les élus ont pu partager leurs retours d'expériences, témoigner de leurs attentes et faire émerger des propositions sur les nombreux défis qui se présentent aux collectivités littorales.

La présence de quatre ministres et leurs allocutions ont attesté de **l'écoute portée par le nouveau gouvernement aux enjeux spécifiques de nos collectivités littorales**.

Les Journées 2022 avait pour thème central « **Vivre le littoral** ».



Jean-François Rapin, président de l'ANEL de 2012 à 2022, sénateur du Pas-de-Calais, président de la Commission des Affaires européennes au Sénat

➔ Retrouvez ci-après nos propositions :

1. Pour une gouvernance « mer et littoraux » renouvelée
2. Pour un Etat facilitant l'accès au logement sur les territoires littoraux en tension
3. Pour un soutien financier solidaire aux communes exposées à l'érosion côtière et aux différents impacts du changement climatique
4. Pour le développement de l'économie bleue & une meilleure gestion des ressources en eau
5. Pour une régulation des usages assurant la préservation de la biodiversité littorale et marine

- **Pour une gouvernance « mer et littoraux » renouvelée, il convient de :**
 - Réactiver le Conseil national de la Mer et des Littoraux et lui donner les moyens d'un secrétariat indépendant
 - Renforcer la place des instances de gouvernance innovantes mises en place par les collectivités à l'échelle régionale, tels que les Parlements de la Mer ou Conférences régionales de la Mer

1

2

- **Pour un Etat facilitant l'accès au logement dans les territoires littoraux qui sont en tension, des réformes nationales urgentes sont attendues :**
 - Résorber les niches juridiques et fiscales qui avantagent la location saisonnière au détriment de la location à l'année
 - Permettre le financement des politiques locales incitatives en faveur du logement permanent par de nouvelles ressources allouées aux collectivités, par exemple en affectant l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) à la fiscalité locale
 - Sécuriser le droit de préemption pour permettre aux collectivités de maîtriser le foncier nécessaire
 - Modifier la réglementation pour permettre aux collectivités d'identifier dans les documents d'urbanisme des zones destinées au logement permanent
 - En outre-mer, adapter les normes de construction, réduire les coûts des matériaux et augmenter la part des LLTS (logement locatif très social) en identifiant de nouveaux partenaires

- **Pour un soutien financier réel aux communes exposées à l'érosion côtière et aux impacts du changement climatique :**

- Engager la solidarité nationale afin d'accompagner financièrement les collectivités dans l'adaptation des littoraux aux multiples effets du changement climatique, dont l'aggravation de l'érosion côtière qui concerne environ 20% du littoral
- Faire évoluer le cadre juridique existant pour permettre à certaines activités menacées par les impacts du changement climatique de se maintenir, tout en s'adaptant à long terme (exemple des campings en bord de mer)
- Autoriser les mesures de protection même temporaires, qui permettent aux collectivités de préparer une recomposition spatiale à long terme
- Lever les freins législatifs et réglementaires pesant sur les concessions de plages, qui sont sources d'attractivité et d'emplois

3

4

- **Pour le développement de l'économie bleue & une meilleure gestion des ressources en eau :**
 - Promouvoir des usages économes de l'eau et valoriser la réutilisation des eaux usées traitées, modèle particulièrement adapté aux littoraux
 - ✂ Proposer l'organisation d'un **séminaire national ou international dédié à la gestion de la ressource en eau adaptée au contexte littoral**
 - Accélérer la transition énergétique, numérique et d'adaptation au changement climatique des ports de plaisance en mobilisant les financements nécessaires (avec une réforme des garanties d'usages)
 - Accompagner la transition des filières traditionnelles et émergentes en investissant dans la formation aux métiers de la mer, comprenant de nouveaux débouchés (par exemple avec les énergies marines renouvelables)

- **Pour une régulation des usages assurant la préservation de la biodiversité littorale et marine :**

- Améliorer la connaissance des milieux marins, mobiliser les moyens pour les protéger et limiter les impacts des multiples activités
- Lutter contre la sur-fréquentation en développant un tourisme responsable sur les espaces terrestres et maritimes
- Aux Antilles, augmenter les moyens pour récupérer les sargasses en mer et trouver les filières pour les valoriser

5



Pour une gouvernance « mer et littoraux » renouvelée afin d'accompagner les multiples transitions



En fil rouge de ces deux jours, le **défi d'une bonne gouvernance** était au cœur des échanges, passant par la concertation aux différentes échelles, du local au national, du citoyen aux instances officielles, témoignant de la nécessaire **adaptation des politiques publiques** aux spécificités locales.

Les élus ont témoigné de la **mise en place réussie d'outils de gouvernance intégrée « mer et littoral » innovants à l'échelle régionale** (Parlements de la Mer, Conférence Régionale mer et littoral, Assemblée régionale mer et littoral...). Cette échelle opérationnelle favorise la solidarité territoriale, en lien avec les SRADDET, ainsi que l'accès à de nouveaux leviers financiers pour les collectivités littorales, notamment via les contrats de plan Etat-région (CPER) et les fonds européens. L'exemple du plan Littoral 21 d'Occitanie, associant la Région et l'Etat et bénéficiant du soutien de la Banque des Territoires a été présenté. L'intérêt de s'approprier ces outils financiers et ces nouveaux lieux de gouvernance dans d'autres régions a été mis en lumière.



Les élus ont appelé unanimement à la réactivation du Conseil national de la Mer et des Littoraux (CNML), instance de dialogue et de gouvernance mer et littoral, afin d'assurer la bonne élaboration des politiques publiques et la concertation, au plus près des spécificités des territoires et à toutes les échelles, notamment pour accompagner la planification stratégique des espaces maritimes et littoraux, le développement de l'économie bleue et le déploiement coordonné de l'éolien en mer.



Ils ont également souligné l'intérêt d'un lien à créer entre les nouvelles instances régionales que sont les Parlements de la mer (ou équivalents) et le Conseil national de la mer et des littoraux.



Hervé Berville, Secrétaire d'Etat auprès de la Première Ministre, chargé de la Mer, a annoncé dans son discours d'ouverture, la **réactivation du Conseil national de la Mer et des littoraux**, répondant en cela à une demande forte exprimée par l'ANEL qui estime indispensable de faire vivre cette instance de concertation officielle créée par la loi, élargie à l'issue du Grenelle de la Mer et inscrite dans le Code de l'Environnement, dont la présidence est confiée au Premier Ministre.



Sophie Panonacle, députée de la Gironde et présidente du bureau du CNML



De gauche à droite : Hervé Berville, secrétaire d'Etat chargé de la Mer, Jean-François Rapin, président de l'ANEL de 2012 à 2022 et Robert Crauste, maire du Grau du Roi



Caroline Cayeux, Ministre chargée des collectivités territoriales, a affirmé son **soutien pour que l'ANEL siège au sein du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires**, demande portée par l'ANEL et soutenue par le Président du Sénat.



Lors de la table ronde consacrée aux **tensions sur le logement des populations permanentes et des saisonniers sur le littoral**, en présence de **Dominique Faure, Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité**, les élus de différentes façades maritimes et des grands lacs ont pu témoigner d'une part, des difficultés rencontrées par leurs concitoyens et d'autre part, de la diversité des solutions expérimentées par les collectivités pour répondre aux besoins des habitants et maintenir une vie à l'année dans les zones touristiques.

La nécessaire régulation des résidences secondaires et des locations saisonnières de courte durée est apparue nécessaire pour **préserver les équilibres d'une vie locale** et permettre aux résidents permanents et travailleurs saisonniers de se loger. Les élus ont partagé les initiatives déjà mises en œuvre dans leurs collectivités tout en alertant sur les freins rencontrés et le **besoin urgent de nouveaux outils et évolutions législatives, notamment sur la fiscalité, qui favorise trop la location saisonnière comparativement à la location à l'année.**

S'agissant des outils, les élus ont témoigné des expériences diverses de leurs collectivités, dont par exemple :

- la mise en place de quotas maximum de locations saisonnières selon les quartiers ;
- l'instauration de mesures compensatoires obligatoires lors de la délivrance d'autorisations de locations saisonnières, afin de rééquilibrer le marché de la location et préserver des locations à l'année
- la production de logements avec le dispositif du Bail réel solidaire (BRS), lorsque du foncier est disponible
- la possibilité d'imposer via les PLU(i) des logements à prix maîtrisés dans tout nouveau projet de construction.
- la possibilité de mettre en place une politique incitative avec un soutien financier aux propriétaires qui acceptent de louer leurs biens à l'année ou aux travailleurs saisonniers, ainsi qu'un soutien à la rénovation énergétique des logements mis en location permanente, afin d'éviter une fuite vers la location saisonnière qui n'est pas soumise aux mêmes obligations.

Néanmoins, pour aller plus loin, les élus ont souhaité alerter le gouvernement sur 

- **l'urgence à résorber les niches juridiques et fiscales** qui favorisent la location saisonnière, dont par exemple l'absence d'obligation de rénovation thermique des logements destinés à la location saisonnière ou encore les avantages fiscaux à la location saisonnière comparativement à la location à l'année.
- **la nécessité de sécuriser le droit de préemption** pour les collectivités qui l'exercent, afin de retrouver du foncier disponible
- **l'intérêt qu'aurait l'évolution de la réglementation pour permettre d'identifier dans les documents d'urbanisme des zones destinées au « logement permanent »**
- **Le besoin de financement des politiques locales en faveur du logement permanent par de nouvelles ressources a également été demandé par les élus**, avec plusieurs pistes, dont par exemple l'affectation de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) à la fiscalité locale, la révision des assiettes, la révision des zonages « zones tendues » pour permettre la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour les communes qui le souhaitent, ou encore le découplage de la THRS et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- Dans certaines communes balnéaires, un soutien de l'Etat à la rénovation et restructuration de grandes copropriétés est également nécessaire.



Pour un Etat qui facilite l'accès au logement sur les territoires littoraux



Les élus ultra-marins alertent également sur la situation particulière du logement dans les Outre-mer et notamment sur le logement social, qui nécessite une adaptation des normes et la levée de moyens supplémentaires afin d'en faciliter la production pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance dans certains départements. Ils proposent par exemple ↻

- l'augmentation de la part des LLTS (logement locatif très social) en identifiant de nouveaux partenaires
- l'adaptation des normes et la réduction des coûts de construction (grevés par l'acheminement) en reconnaissant les matériaux de construction comme étant des produits de première nécessité, en réduisant l'octroi de mer qui s'y applique ou encore en ouvrant la voie à l'utilisation de matériaux de construction locaux.



S'agissant des tensions sur le logement pour les permanents et saisonniers sur le littoral, en réponse aux nombreux témoignages et propositions exprimées par les élus, la **ministre Dominique Faure** a confirmé partager les éléments de diagnostic posés par les élus de l'ANEL.

Prenant en considération la remise d'un rapport récent d'inspection sur le sujet, elle a annoncé vouloir débattre avec les élus des propositions formulées et de l'accompagnement de l'Etat pour permettre de lutter contre l'attrition des logements sur certains secteurs en tension, pouvant comprendre une plus **forte régulation de la location de courte durée des meublés de tourisme, et une intervention sur la fiscalité qui crée une concurrence sur le logement permanent.**

Dans cette perspective, elle a annoncé la **mise en place prochaine d'un groupe de travail sur l'attrition du logement auquel l'ANEL sera associé.**

En écho aux demandes exprimées par les élus, la ministre a également partagé l'intérêt qu'aurait une **évaluation de la loi Littoral, à l'aune des évolutions législatives récentes et de la jurisprudence accumulée depuis plus de 40 ans.**



De gauche à droite : Dominique Faure, Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité, Yannick Moreau, maire des Sables d'Olonne et Guillaume Hannotin, avocat à la Cour de Cassation



Pour un soutien financier réel aux communes exposées à l'érosion côtière

Les élus sont revenus sur les avancées mais également les limites des dispositions de la loi Climat et résilience sur le recul du trait de côte, insistant sur 

- la nécessaire **solidarité nationale et l'accompagnement financier de l'Etat afin de permettre la réalisation des études par les collectivités mais également la mise en œuvre des projets d'adaptation des littoraux aux multiples effets du changement climatique** (érosion et montée du niveau de la mer sont deux phénomènes distincts et d'autres défis sont présents : fréquence accrue des phénomènes tempétueux, hausse des températures, aggravation des risques d'incendies, etc).
- La nécessité de faire **évoluer le cadre juridique pour maintenir certaines activités menacées par les impacts du changement climatique** (exemple des campings littoraux dont certains sont menacés à terme par l'érosion et/ou la montée du niveau de la mer).

• **Sur la gestion des plages, les élus ont également formulé des propositions visant à** 

- **Lever les freins législatifs et débloquer au niveau national des moyens financiers** pour permettre la mise en œuvre de projets d'adaptation des plages aux impacts du changement climatique et autoriser les expérimentations assorties d'évaluations.

- **Engager des évolutions législatives et réglementaires sur les concessions de plages**, afin de préserver des activités qui sont sources d'emplois et facteur d'attractivité.

- **Promouvoir le développement de « schémas plan plages »** à l'instar de ce qui est conduit par le GIP Littoral Nouvelle Aquitaine, pour permettre la coordination des projets d'aménagement des plages et un traitement global des problématiques rencontrées.

Les élus locaux ont rappelé leur **rôle essentiel de médiation avec la population** pour permettre d'anticiper ces évolutions et de s'y préparer collectivement. Ils se sont félicités de l'annonce par la **Banque des territoires** d'une offre d'accompagnement dédiée via des prêts ainsi qu'une **ingénierie, financière et juridique, adaptée aux enjeux et spécificités des collectivités littorales**.





Pour un soutien financier réel aux communes exposées à l'érosion côtière



Sur les moyens pour permettre l'adaptation des territoires littoraux soumis à l'érosion côtière, **Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie**, a annoncé :

- 5 millions d'euros pour accompagner 2 **nouveaux Projets partenariaux d'Aménagements (PPA) sélectionnés en 2022** concernant d'une part la Communauté de communes des Grands Lacs et d'autre part, Sète Agglopôle Méditerranée.
- dès 2023, l'apport supplémentaire de **15 millions d'euros du Fonds Vert permettant de subventionner les cartographies pour les communes soumises à érosion ainsi que de sélectionner de nouveaux PPA.**
- En réponse aux préoccupations exprimées par l'ANEL, elle a également **annoncé la possibilité pour une collectivité inscrite sur la liste des communes concernées par l'érosion, de se retirer, confirmant le caractère volontaire de cette inscription.**

Elle a rappelé qu'une enveloppe de **4 millions d'euros du Plan Tourisme France** avait été programmée sur 4 ans pour réaliser **des diagnostics des campings menacés par l'érosion.**

La Ministre a reconnu le besoin d'une concertation avec les élus pour identifier les moyens d'un financement de la transition écologique des territoires littoraux. Dans cette perspective, elle a annoncé l'engagement **d'une concertation d'une durée d'un an, associant l'ANEL, afin de répondre à la question récurrente du financement de l'adaptation à l'érosion côtière.**



Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie



- Sur la raréfaction de la ressource en eau et la remontée du biseau salé, les élus proposent de 
 - Promouvoir des usages économes de l'eau, valoriser la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et lever les blocages administratifs qui subsistent afin de multiplier les usages possibles (arrosage et nettoyage d'espaces urbains, irrigation de terres agricoles, ou ressources pour de nouvelles activités économiques) en lien avec le développement de projets territoriaux.
 - Promouvoir la tenue d'un séminaire national ou international dédié à la gestion de la ressource en eau adaptée au contexte littoral favorable (réutilisation des eaux usées traitées et recharge artificielle de nappe).
 - Soutenir le développement des « jumeaux numériques » pour la gestion de l'eau à l'échelle locale.
- Sur l'adaptation des activités économiques littorales et maritimes 

Lors de la **table ronde portant sur l'économie bleue**, les élus ont témoigné, aux côtés des représentants de diverses filières économiques (Cluster maritime français, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air) ainsi que de représentants de l'Etat (Secrétariat Général de la Mer et Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture), des **transformations de l'économie maritime et littorale**.

Les interventions ont confirmé que la diversification des activités devient une réalité sur les littoraux (parcs éoliens, biotechnologies, filière du nautisme et de la plaisance, etc.) rendant nécessaires :

- **l'accompagnement de la transition des filières traditionnelles** (pêche, décarbonation du transport maritime) **mais également des filières émergentes**
- **la valorisation des formations aux métiers de la mer pour anticiper ces transformations.**
- **l'accélération de la transition énergétique, numérique et d'adaptation au changement climatique des ports de plaisance en mobilisant les financements nécessaires.** Le lancement d'appels à projets (ports de plaisance, bases nautiques) à l'initiative du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer a été salué, permettant d'accompagner les territoires concernés. Le dispositif historique des « garanties d'usages » doit également être rénové pour une mobilisation par les collectivités gestionnaires, en substitution de l'Etat.
- **le développement de sources d'énergies renouvelables de proximité**, telles que la géothermie marine a également été évoqué, comme des compléments aux grands projets d'ENR.

 La Ministre Bérangère Couillard a confirmé l'importance **d'outiller les collectivités dès la saison estivale prochaine afin de planifier les usages de l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource.**

En clôture des travaux portant sur le besoin d'une gouvernance renouvelée pour accompagner les transitions, Caroline Cayeux, Ministre chargée des collectivités territoriales, a rappelé l'engagement de l'Etat dans le cadre du projet de lois de finances avec la mobilisation **du Fonds Vert**, et a indiqué que l'Etat se veut « facilitateur » et « accompagnateur » des collectivités littorales face aux transitions.

Elle a indiqué **privilégier d'autres voies de répartition des financements que les nombreux appels à projets ou à manifestation d'intérêt**, qui peuvent laisser de côté les collectivités qui n'ont pas les ressources en ingénierie pour candidater.



- Sur la préservation de la biodiversité & la régulation des usages, les élus proposent 
 - **Améliorer la connaissance des milieux marins, mobiliser les moyens pour les protéger et limiter les impacts directs ou indirects.**
 - **Former les acteurs du tourisme** aux défis de la protection de la biodiversité.
 - **Mieux réglementer les activités en mer** (pêche sous-marine, plongée...) mais également organiser les mouillages des navires notamment en Méditerranée et dans les Outre-mer, riches d'une grande biodiversité.
 - **Augmenter les moyens pour récupérer les sargasses en mer**, avant échouage à terre, et **trouver les filières pour les valoriser** dans les Antilles.

 La ministre Bérangère Couillard a rappelé que l'Etat s'engage à accroître la valorisation de la **Charte pour des plages sans déchet plastique, avec l'ambition d'une adhésion de 500 communes à l'issue des trois prochaines années, en partenariat avec l'ANEL.** S'agissant du plan national de résorption des décharges littorales, elle a confirmé le lancement de 8 nouveaux chantiers dès 2023.



Ce congrès faisait suite à ***l'Appel de Pornic pour un avenir durable du littoral*** issu des dernières Journées de l'ANEL en octobre 2021 (à retrouver sur le site de l'ANEL, un film de 3 minutes retraçant les messages forts www.anel.asso.fr).

L'ANEL était honorée de la présence de **Caroline Cayeux**, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales, de **Bérangère Couillard**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de **Dominique Faure**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la ruralité et d'**Hervé Berville**, Secrétaire d'Etat auprès de la Première Ministre, chargé de la Mer.

Les Journées ont été ouvertes par les interventions de **Françoise Laurent-Perrigot**, présidente du Conseil départemental du Gard et **Carole Delga**, présidente du Conseil régional d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Evoquant le patrimoine local, l'histoire riche et les ambitions qu'elles portent pour l'avenir des collectivités qu'elles président, elles ont rappelé l'importance de s'adapter, d'innover face aux enjeux et de travailler à tous les échelons pour le développement durable des territoires littoraux, en évoquant notamment l'outil de gouvernance innovant qu'est le Parlement de la Mer Occitanie.



Françoise Laurent-Perrigot, présidente du Conseil départemental du Gard



Carole Delga, présidente du Conseil régional Occitanie/Pyrénées Méditerranée

REMERCIEMENTS

Merci à nos partenaires Veolia, Suez, la Banque des Territoires et Engie, ainsi qu'à la Fédération française des ports de plaisance (FFPP), au Cerema et à l'Office Français de la Biodiversité pour le partage de leur expertise dans le cadre des ateliers.

Merci à tous les participants, plus de 400, et à nos soutiens pour l'organisation de ces Journées au Grau du Roi Port Camargue: Région Occitanie, Département du Gard, Secrétariat d'Etat chargé de la Mer, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la Banque des territoires, RTE, Veolia, Suez, et Engie, ainsi que la ville du Grau du Roi et les équipes de Port Camargue.



De gauche à droite : Jean-François Rapin, président de l'ANEL de 2012 à 2022, sénateur du Pas-de-Calais, président de la Commission des Affaires européennes du Sénat ; Caroline Cayeux, Ministre chargée des collectivités territoriales et Yannick Moreau, président de l'ANEL élu en octobre 2022, maire des Sables d'Olonne



Contact presse : anel-secretariat@anel.asso.fr / 01.44.11.11.70